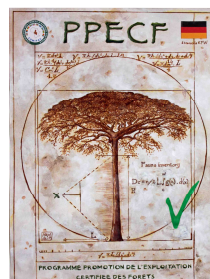


PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Zoological Society of London
Nom du contact	Christian Asanga
Adresse	BP 4458 Yaoundé
Téléphone	237 91 37 04 71
Fax :	
E-mail :	Christian.asanga@zsl.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Test de solutions technologiques pour la détection et la localisation des activités illégales dans les concessions forestières de Pallisco et de SFID (Mbang et Djoum).

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

La Zoological Society of London (ZSL) est une association caritative britannique (enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le no. 208728) dont le siège social est situé à Londres. Ayant commencé à opérer au Cameroun en 2007, la ZSL a obtenu l'autorisation d'y exercer en tant qu'association étrangère à but non lucratif 2012 par le MINATD (arrêté ministériel no. 23/A/MinATD/DAP/SDLP/SAC du 03/03/2012).

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun	Région de L'est et sud	Pallisco: 10030, 10031, 10039, 10041, 10042 / SFID: 10038, 10054, 10056 SFID- Djoum : 09003, 09004a, 09005a, 9005b 09007, 09008

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du 01 / 05 / 2014	au	31 /12 /2014
Durée	8 mois			

Budget estimé	€ 191424
Financement demandé	€ 163465

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Ce projet sera mise en œuvre avec la collaboration de deux compagnies forestières afin d'améliorer la gestion de la faune dans leur concessions dont la plupart est certifié FSC. Ces concessions situées à la périphérie de la réserve de biosphère du Dja (site du Patrimoine mondial) forment avec celle-ci le complexe du Dja.

Dans cette espace, les évolutions récentes montrent une inquiétante augmentation du braconnage et de l'exploitation illégales du bois par des réseaux de mieux en mieux organisés. Ces réseaux étendent leurs activités dans les concessions forestières et reçoivent dans certain cas l'appui du personnel interne à l'entreprise.

Les observateurs avertis reconnaissent qu'en plus des motos, les chauffeurs des sociétés forestières contribuent au transport des braconniers et des revendeuses de produits de l'exploitation illégales. Ils permettent ainsi à ces derniers d'accéder à des zones de forêts intactes et d'en ressortir avec de grandes quantités de viande obtenues illégalement. D'autres part, les barrières de contrôles installées à l'entrée des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et les systèmes de surveillance du territoire par des patrouilles pedestre ne semblent efficaces ni à la prévention de la mobilité des braconniers et complices, ni à la détection des zones gravement touchées par les activités illégales la coupe illégales du bois.

Des solutions technologiques comprenant: le tracking des grumiers et véhicules forestiers, le piégeage photographique, la capture de sons d'activités illégales seront testées chez deux exploitants forestier certifié FSC (Pallisco et SFID-Bang). Les résultats de ces tests fourniront des solutions pour augmenter les capacités des sociétés forestières à détecter plus efficacement la présence des activités illégales dans les UFAs sous leur responsabilité.

D'autres part en préalable à une possible extension de ces solutions technologiques dans le massif de SFID a Djoum, un état des lieux de la prise en compte de la faune dans ce massif sera fait et les mesures spécifiques consigné dans un plan d'action pour la protection de la faune qui tiennent compte du contexte particulier de cette zone . Cette étude pourra si possible dans le futur servir au développement du premier plan de protection de la faune dans cette partie sud Cameroun.

A terme, si les dispositifs proposés fonctionnent et qu'un grand nombre d'exploitants forestiers les installent en synergie avec les plans de gestion en place, il est fort possible qu'ils contribuent à réduire de façon substantielle le braconnage intensif, l'implication des chauffeurs au braconnage, le passage de personnes n'ont autorisé aux barrières à l'entrée des UFA, la coupe illégales de bois etc.

ce projet a le potentiel d'améliorer les pratiques de protection de la faune dans les concessions. si il fonctionne, il servira de modèle pour améliorer les pratiques de gestions des ressources naturelles dans d'autres concessions forestières de la sous-région.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Dans le cadre de la convention PPECF-ZSL (00013), la ZSL appui la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Faune chez Pallisco et SFID. Dès le début de cette convention, l'implication des chauffeurs grumiers et des motos au soutien logistique des braconniers a été mis en évidence. Il en est également ressorti que les systèmes de prévention et de détection des activités illégales restent limités et permettent difficilement d'appréhender l'étendue des menaces qui pèsent sur ces massifs sous la responsabilité des concessionnaires. Il est question dans le cadre de cette nouvelle intervention de renforcer les systèmes en place par l'apport d'un package technologique dont les tests seront faits en condition réelle. Ce package composé d'un système de tracking, de cameras de contrôle et de capteurs permettront d'enregistrer les informations et si possible de les envoyer instantanément pour informer d'une activité interdite (transport braconnier moto, tronçonneuses).

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Les standards FSC qui mettent un accent particulier sur la protection de l'environnement et des hautes valeurs de conservations (HVC) dans les concessions certifiées ont du mal à être respectés. En effet, la diminution de la faune proche des zones habitées oblige les braconniers à se rendre encore plus à l'intérieur des concessions forestières et parfois au cœur des HVC pour trouver des zones giboyeuses. L'accès à ces zones et l'évacuation des produits est facilité par les chauffeurs des sociétés d'exploitation forestières et les conducteurs motos. En plus du braconnage, la coupe illégale du bois dans les UFA est en plein expansion et échappent au contrôle des exploitants. .

Les systèmes mis en place pour lutter contre ces activités illégales sont fortement tributaires de l'efficacité des équipes de contrôle du territoire et de la crédibilité des sous-traitants en charge du contrôle aux barrières de lutte anti braconnage. Les chauffeurs grumiers ont trouvé le moyen de déjouer ce système en embarquant les braconniers après les barrières pendant que les motos les contournent simplement ou les franchissent avec la complicité des gardiens.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif général de ce projet est de soutenir les sociétés forestières à se mettre à niveau afin de pouvoir satisfaire durablement les principes et critères FSC relatifs à la protection de la faune dans leurs concessions. Il s'agira pour les massifs de Pallisco et SFID -Mbang de renforcer leur capacités de détection et de gestion des informations d'activités illégales et pour le massif de SFID Djoum d'y faire un état des lieux de la

prise en compte de la faune. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Tester et faire adopter des outils de détection et d'identification des activités illégales ci-après pour une gestion adaptative de la faune dans les forêts de production.

- Les capteurs sonores dont le déploiement intelligent assurera un suivi continu à très grande échelle sur toute l'étendue du massif et permettra une acquisition en temps réel des informations pour une réaction rapide et ciblée dans les zones menacées. Ces capteurs sonores vont enregistrer les sons (émis par les tronçonneuses, les motos) les analyser avant de les envoyer sous format texte sur un terminal. Le gestionnaire du terminal pourra alors déclencher la procédure prévue en fonction de l'infraction détectée. En affinant le dispositif il sera peut-être envisageable de détecter les sons émis par les éléphants et d'en assurer une protection particulière le temps de leur passage dans le massif.
- Le système de tracking des grumiers ou véhicules forestiers qui permettra une mise en œuvre effective du règlement d'ordre intérieur, il s'agira ici d'équiper les camions et véhicules de forêt de systèmes de GPS embarqué qui permettront de détecter tout arrêt suspect des chauffeurs. Cette solution permettra à l'entreprise de contrôler les mouvements de sa flotte et de réduire l'implication de ses chauffeurs au transport de la viande de brousse et des personnes non autorisées ou armées le long des routes de production. Une option de ce test permettra également de mieux gérer les consommations de carburant.
- Les pièges photographiques (Camera trap) de type Reconyx qui seront déployés à des positions stratégiques et contribueront au recoupement d'informations afin de permettre aux concessionnaires d'évaluer l'efficacité ainsi que la crédibilité des vigiles en charge de ces barrières de lutte contre les activités illégales. D'autre part, ces caméras permettront de confronter les chauffeurs à leurs effractions avec preuves à l'appui.

2. Faire un état des lieux de la prise en compte de la faune dans les concessions de SFID-Djoum et produire un plan d'action pour la protection de la faune.

Pour y arriver, une revue des activités présente et passée en relation avec la faune sera faite, la pertinence et l'efficacité de ces activités seront évaluées. Ensuite sur la base des données recueillies, un plan d'action résumant les actions et mesures spécifiques à mettre en œuvre pour une meilleure prise en compte de la faune dans le massif SFID à Djoum sera produit. Ce plan d'action pourra dans le futur servir de base à la rédaction d'un plan de protection de la faune et éventuellement à l'extension du projet technologique dans le massif de Djoum

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les différents éléments de l'offre technologique et de « l'évaluation faune SFID-Djoum » vont impliquer les parties prenantes suivantes :

- **SFID Mbang** pour le test du capteur sonore. Ces capteurs sonores sont issues d'une technologie développée par **RFCx** (<http://rainforest.cx/1jEzUwr>) permettra à la SFID de disposer d'autres outils pour augmenter leur capacité à détecter les activités des coupeurs de bois illégaux, des motos et des braconniers.
- **Pallisco** comme bénéficiaire du test « tracking des grumiers et autres véhicules » avec l'entreprise **Prosygma** (http://www.prosygma-cm.com/old_site/?id=accueil) comme prestataire de services pour l'acquisition, l'installation et le réglage des composantes du tracking y compris la plateforme de gestion des données.
- **ZSL** au travers de son département recherche et technologie supervisera l'acquisition et le déploiement des caméras à des points stratégiques de contrôle aux entrées des UFA et le long des routes forestières de **SFID** et **Pallisco**
- SFID-Djoum bénéficiera de l'évaluation de la prise en compte de la faune dans ses concessions en vue de l'élaboration d'un plan d'action précurseur du futur plan de protection de la faune (PPF) qui devra concrétiser l'engagement de l'entreprise vers une gestion durable des forêts. Cette évaluation sera conduite par un consultant sous un contrat d'assistance technique avec ZSL

Au final ces solutions seront également bénéfiques :

- Au secteur forestier industriel du bassin du Congo dans son ensemble qui disposera après le test d'un outil additionnel pour contrôler activement les activités illégales en cours dans les forêts de production ;
- Aux populations riveraines des concessions cibles qui pourront jouir des ressources fauniques locales dans le long terme ;
- Aux populations d'espèces fauniques menacées par les impacts indirects de l'exploitation forestière.

Les autres parties prenantes de cette intervention incluront:

- Le personnel des sociétés forestières bénéficiaires qui sera impliqué dans les phases de mise en œuvre technique et de suivi administratif ;
- Les autorités Camerounaises en charge de l'application de la loi forestière et faunique qui seront sollicitées localement dans la mise en œuvre des activités de surveillance et protection ;
- La ZSL qui, à travers le Wildlife Wood Project, supervisera la mise en œuvre de l'intervention ;
- Les acteurs du secteur forestier industriel du Bassin du Congo qui seront consultés et informés tout au long de l'intervention pour garantir une meilleure appropriation des résultats.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'intervention proposée contribuera à la mise en œuvre des plans de protection de la faune dans deux sociétés forestières certifiées afin leur permettre de maintenir ou augmenter le niveau de prise en compte des exigences du FSC en matière de protection de la faune. Il s'agira plus précisément de

- Contribuer au respect de toutes les lois en vigueur dans le pays en matière de protection de la faune (Principe 1)
- Contribuer à la protection d'espèces rares, menacées et en voie de disparition et leurs habitats (Principe 6)
- Contribuer à la protection effective des hautes valeurs de conservation de type 1 et 2

(Principe 9)

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPECF? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPECF et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

La présente intervention répond aux objectifs du PPECF en contribuant à l'atteindre du résultat deux à savoir « la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée » avec comme activité principale « l'appui au volet biodiversité ». Les actions autour de cet appui se déclinent comme suit :

- Développement de protocole de mise en œuvre et test de plusieurs outils (tracking véhicules, capteurs sonores, pièges photographiques) destinés à répondre au mieux aux exigences des Principes 1, 6, 7, 8 et 9 du FSC relatif à la faune ;
- Renforcement de l'efficacité des entreprises Pallisco et SFID a la détection et prise en charge en temps réelle des activités illégales.
- Evaluation de la situation de référence chez SFID-Djoum y compris l'évaluation des menaces pesant sur les populations fauniques, notamment les menaces exercées par les populations riveraines et celles liées aux opérations d'exploitation.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Les risques sont à plusieurs niveaux :

⇒ Matériel,

- Qualité des matériaux qui entrent dans la composition des GPS embarqués (Tracking), des capteurs sonores (RFCx), Cameras trappes
- Qualité de la protection contre les risques de l'environnement (Pluie, humidité, secousses, chaleur)
- Types et qualité du cadre protecteur pour les caméras de surveillance
- Destructures par les animaux (Eléphants, termites)

⇒ Humain :

- Qualité de l'installation dans le véhicule,
- Destruction du matériel, vol
- Destruction des données
- Pas de réaction à temps réelle de la part du personnel en charge

⇒ Technologies utilisées

- Précision des mesures GPS
- Qualité de la couverture GSM pour le rapatriement des données vers le serveur

- Difficulté de configurer efficacement les sons (différents types de motos, fusils, etc.)

Pour atténuer le risque lié au matériel, les modèles différents sous garantie explicitement mentionnée par le fournisseur seront utilisés. Pour le risque humain, les installations de qualité seront faites par des experts (Prosygma et RFCx) et la menace de sanctions sera utilisée pour obliger les chauffeurs à ne pas endommager le matériel volontairement tout en jouant le jeu.

En ce qui concerne le risque lié aux technologies, plusieurs modèles de traceurs seront utilisés avec des puces GPS différentes et configurées sur différents réseaux GSM disponibles dans les zones concernées afin de sélectionner celui qui produira le meilleur résultat. Les capteurs sonores quant à eux seront assemblés aux États-Unis en suivant un protocole testé dans des conditions climatiques similaires (Indonésie). Ils seront calibrés pour fonctionner avec les fournisseurs GSM locaux (Orange et MTN). Les fournisseurs continueront d'assurer directement ou à distance la maintenance au-delà de la période d'intervention.

14. BUDGET DÉTAILLÉ DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de l'**annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ppecf.comifac@gmail.com

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).

- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention(annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.

- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.